




MUNICIPALITE
DE L'ISLE

REQUETE D'ABATTAGE

Conformément au règlement communal du 11 mars 2014 sur la protection des arbres, le propriétaire mentionné ci-après requiert une autorisation d'abattage pour l'arbre ci-dessous :

Parcelle No	Situation et propriétaire	Arbre(s) à abattre	Diamètre	Motif – arborisation compensatoire	Situation
8	Rte des Biolles 12 à La Coudre, Fleur d'Epine M. Jean Stocker	1 épicéa	60 cm	<u>Motif</u> Situé sur un réservoir d'eau potable/réserve incendie. <u>Arborisation compensatoire</u> 1 tilleul et plusieurs fruitiers indigènes par le PJV.	

Le dossier peut être consulté durant le délai de publication au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC du 16 septembre au 5 octobre 2022

La Municipalité